

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS EN FRANCE ET EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO

entre idéal, efficacité et réalité

31 MAI 2024

FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

AVENUE DOYEN LOUIS TROTABAS, NICE

AMPHITHÉÂTRE 202 ET PAR VISIOCONFÉRENCE

1^{ER} JUIN 2024

PALAIS DE JUSTICE DE MONACO

5 RUE COLONEL BELLANDO DE CASTRO

DIRECTION SCIENTIFIQUE

ANNE-SOPHIE SIEW-GUILLEMIN

EN PARTENARIAT AVEC :

L'INSTITUT MONÉGASQUE DE FORMATION AUX PROFESSIONS JUDICIAIRES

L'ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES ALPES MÉRIDIONALES (ATIAM)

COLLOQUE HYBRIDE (PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL)

PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE

 cerdp.univ-cotedazur.fr



La journée du 31 mai sera validée pour 7 heures de formation.
La matinée du 1er juin sera validée pour 3 heures de formation.
Une attestation de présence sera délivrée ultérieurement

Visuel réalisé avec l'aimable contribution de Madame Delphine Lanzara

La France et la Principauté de Monaco partagent une même frontière, une même langue et sont unies par une tradition juridique commune. La Faculté de droit et science politique de l'Université Côte d'Azur, par sa position géographique, son identité et les travaux de ses enseignants-chercheurs est très attachée à la Principauté et à ses institutions.

La protection des majeurs vulnérables constitue une mission d'intérêt général. Outre son impérieuse utilité sociale, l'accompagnement des personnes protégées implique une technicité souvent méconnue. En effet, les grands principes de la protection des majeurs sont constamment mis à l'épreuve de leurs innombrables applications pratiques ; les aspects juridiques, comptables, sociaux, médicaux et fiscaux interagissent constamment. Ainsi, la matière ne cesse d'évoluer : transformations législatives et jurisprudentielles, rapports, travaux doctrinaux, amplification des droits fondamentaux, mobilisation des praticiens, formation des mandataires professionnels, réflexions éthiques et déontologiques. Le travail des acteurs de la protection des majeurs est de plus en plus riche et complexe.

La Faculté, l'Institut monégasque de formation aux professions judiciaires et l'ATIAM invitent les professionnels de la protection des majeurs à se réunir autour des questions actuelles de la matière. De la comparaison de nos pratiques juridiques et judiciaires, de nos législations, de nos forces et de nos faiblesses peut résulter un dialogue fécond, améliorant réciproquement la pratique de la protection des majeurs de nos deux Etats.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Gilles RAOUL-CORMEIL**
Professeur à la faculté de droit de Caen, directeur du Master droit civil, protection des personnes vulnérables, parrain du D.U. Gestion de patrimoine des majeurs protégés de Nice
- **Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN**
Maître de conférences à la faculté de droit de Nice, directrice du D.U. Gestion du patrimoine des personnes protégées

COMITÉ D'ORGANISATION

- **Magali RIGOLI**
Conseiller juridique Inter Generatio Legacy, titulaire du CNC et du D.U. de gestion de patrimoine des majeurs protégés de la Faculté de droit de Nice
- **Carla-Marie REY FAGGIONATO**
Productrice et distributrice de contenus culturels en lien avec les vulnérabilités du vivant (environnement, humain, animal).
- **Jean-Raphël DEMARCHI**
Maître de conférences à la Faculté de droit de Nice, co-directeur du master 2 droit des responsabilités, intervenant du D.U. et avocat au Barreau de Nice

FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

VENDREDI 31 MAI

OUVERTURE DU COLLOQUE

8:20

Accueil des participants

8:45

Monsieur le Professeur Xavier LATOUR

Doyen de la Faculté de droit et science politique, Université Côte d'Azur

Monsieur le Professeur Grégoire LERAY

Directeur du CERDP, Université Côte d'Azur, membre du Conseil de l'Environnement monégasque

Madame Sylvie PETIT-LECLAIR

Secrétaire d'Etat à la justice de la Principauté de Monaco, Directrice des services judiciaires monégasques et de l'Institut monégasque de formation aux professions judiciaires

Monsieur Rémi NOTTER

Président de l'ATIAM

PROPOS INTRODUCTIFS

Madame Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN

Université Côte d'Azur

I. APPROCHE GÉNÉRALE : LES GRANDS PRINCIPES DE LA PROTECTION DES MAJEURS EN FRANCE ET À MONACO

Sous la Présidence de Madame Sylvie PETIT-LECLAIR

Secrétaire d'Etat à la justice de la Principauté de Monaco, Directrice des services judiciaires monégasques et de l'Institut monégasque de formation aux professions judiciaires

Chaque intervention de 30 minutes sera suivie d'échanges de 10 minutes avec la salle

- 9:10 **LE DROIT DE LA PROTECTION DES MAJEURS : HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN**
Madame Anne CARON-DEGLISE, Avocate générale à la Cour de cassation, 1^{ère} Chambre civile
- 9:50 **REGARDS CROISÉS SUR LES GRANDS PRINCIPES DE LA PROTECTION DES MAJEURS**
Monsieur le Professeur Gilles RAOUL-CORMEIL, Université de Caen
- 10:30 **L'ENCADREMENT JURIDIQUE DE LA PROFESSION DE MANDATAIRE JUDICIAIRE**
Monsieur le Professeur Jean-Marie PLAZY, Université de Bordeaux
- 11:10 *Collation*
- 11:30 **LES INSTRUMENTS D'ANTICIPATION DE LA VULNÉRABILITÉ**
Madame le Professeur Nathalie PETERKA, Université Paris Créteil
- 12:10 **LA PROTECTION DES MAJEURS SOUS L'ANGLE ÉTHIQUE**
Monsieur le Professeur Yves STRICKLER, Université Côte d'Azur
- 12:50 **LA PROCÉDURE CIVILE ET LA PROTECTION DES MAJEURS**
Madame la Professeure Natalie FRICERO, Université Côte d'Azur
- 13:30 *Déjeuner*

II. APPROCHE SPÉCIALE : LES APPLICATIONS DE LA PROTECTION DES MAJEURS EN FRANCE ET À MONACO

Sous la présidence de Madame Anne CARON-DEGLISE

Avocate générale à la Cour de cassation, 1^{ère} Chambre civile

Chaque intervention de 30 minutes sera suivie d'échanges de 10 minutes avec la salle

- 14:30 **LE DROIT DES MAJEURS PROTÉGÉS ET L'ACTIVITÉ BANCAIRE : LE POINT SUR LES SOLUTIONS JURIDIQUES**
Monsieur Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Université de Strasbourg
- 15:10 **LE DROIT DES ASSURANCES ET LA PROTECTION DES MAJEURS**
Monsieur le Professeur David NOGUERO, Université Paris Descartes
- 15:50 *Collation*
- 16:10 **LE DROIT DU SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS ET LA PROTECTION DES MAJEURS**
Madame le Professeur Eva MOUIAL-BASSILANA, Université Côte d'Azur
- 16:50 **LE DROIT NOTARIAL ET LA PROTECTION DES MAJEURS**
Monsieur le Professeur Mathias LATINA, Université Côte d'Azur
- 17:30 **LE DROIT SOCIAL ET LA PROTECTION DES MAJEURS**
Madame le Professeur Anne-Sophie GINON, Université Côte d'Azur
- 18:10 *Clôture*

Chaque table ronde sera suivie d'échanges de 10 minutes avec la salle

09:00 - 10:00

LA PROTECTION DE LA PERSONNE ET SES ENJEUX

①

Présidée par **Madame Anne CARON-DÉGLISE**, *Avocat général à la Cour de cassation, en présence de :*

- **Maître Raphaëlle SVARA**, *Avocat associé du cabinet CSM Law tax Monaco,*
- **Madame Anne-Lyne ROUGET**, *Mandataire judiciaire à la protection des majeurs indépendant (Var 83)*
- **Monsieur Pierre-Alexandre MARANGE**, *chef de service de l'ATIAM (Nice 06).*

10:10 - 11:10

LE MAJEUR PROTÉGÉ AUTEUR OU VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE

②

Présidée par **Maître Jean-Raphël DEMARCHI**, *Maître de conférences de l'Université Côte d'Azur et avocat au Barreau de Nice* et **Monsieur Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE**, *Maître de conférences HDR de l'Université de Strasbourg, en présence de :*

- **Maître Raphaëlle SVARA**, *Avocat associé du cabinet CSM Law tax Monaco*
- **Madame Céline DEMOGÉOT**, *directrice adjointe de l'ATIAM.*

11h20

Pause

11:30 - 12:45

QUESTIONS AUTOUR DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE ET DES LIBÉRALITÉS

③

Présidée par **Monsieur le Professeur David NOGUÉRO**, *Université Paris Descartes* et **Monsieur le Professeur Jean-Marie PLAZY**, *Université de Bordeaux, en présence de :*

- **Maître Raphaëlle SVARA**, *Avocat associé du cabinet CSM Law tax Monaco*
- **Isabelle GARD-PEYSSON**, *Directrice adjointe de l'ATIAM*
- **Monsieur Hamed AYACHI**, *Responsable de l'expertise personne vulnérable Olifan Group*

12:55

PROPOS CONCLUSIFS

Monsieur le Professeur Gilles RAOUL-CORMEIL, *Université de Caen*